

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 800

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

À la fin de l'alinéa 55, substituer aux mots :

« des territoires ruraux »,

les mots :

« territorial et rural ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.